

**Les acteurs publics à la table de la mosquée :
illusion d'investiture religieuse ou cérémonial d'allégeance politique ?**

Résumé

Claire de Galembert
Chercheur au Groupe d'Analyse des Politiques Publiques

Faire une place à l'islam « à la table de la République » : la formule, dont a usée Jean-Pierre Chevènement à l'appui de sa politique d'organisation de l'islam a fait florès. Elle a désormais presque valeur de mot d'ordre consacré dès lors qu'il est question des initiatives gouvernementales ou locales en faveur de la reconnaissance de l'islam comme nouveau culte de France. Au-delà des usages rhétoriques de la métaphore du banquet, se développent aujourd'hui des usages concrets des retrouvailles entre acteurs publics et musulmans autour des nourritures terrestres qui appellent réflexion. Le partage d'un repas constitue de fait l'une des modalités récurrentes de la construction du rapport entre les autorités publiques et les acteurs, individus et organisations qui, dans leur diversité, composent le groupe des musulmans en France. Que ce soient les autorités qui convient les musulmans ou l'inverse, le phénomène se banalise, et cela en particulier durant la période du mois de Ramadan¹.

Ces moments de convivialité alimentaire qui rassemblent les cadres associatifs, musulmans, élus, ministres et autres représentants de l'Etat semblent ainsi s'imposer parfois comme un passage obligé de la rencontre entre le monde politico-administratif et les « musulmans », que ce groupe social soit appréhendé en fonction d'un critère culturel ou religieux. S'asseoir à la table de la mosquée pour y boire le thé, y consommer un couscous, un méchoui, une pastilla ou autres mets orientaux est même devenu dans certaines municipalités une pratique ordinaire de la gestion publique locale. Autant de phénomènes révélateurs non seulement de l'émergence d'un nouveau groupe social dans l'espace public mais également de leur prise en considération politique.

Cette série de constats invite à s'interroger sur les usages de ce que l'on pourrait qualifier, sous réserve d'une désignation plus adéquate, de rituels de commensalité politico-religieuse². On sait bien que le cérémonial de la table n'échappe pas à un mode de formalisation des rapports sociaux : affleure à travers lui une organisation des rapports sociaux susceptible de nous renseigner sur la nature et l'enjeu de l'échange entre les parties en présence. Aussi l'observation méticuleuse de telles séquences d'interactions, en apparence assez anecdotiques au regard d'une analyse plus macro-sociologique de la gestion publique de l'islam, a-t-elle une part de vérité à nous livrer dès lors qu'on la met en relation avec un contexte élargi dans lequel elles s'insèrent.

Dans la perspective de ces réflexions préalables, ma contribution se focalisera sur un cas singulier. Elle aura pour objet l'analyse des déjeuners qui se tiennent à échéance

¹ La presse se fait l'écho d'un tel phénomène. On lit ici que Michel Vauzelle, président du conseil régional PACA a invité en mars 2004, plusieurs centaines de musulmans pour un grand repas à l'hôtel de région. On lit là qu'une soirée annuelle « chorbha pour tous » co-organisée par la mairie de Paris et des associations culturelles se déroule annuellement à l'Hôtel de ville à Paris. Les acteurs locaux n'ont pas l'apanage de telles pratiques. En octobre 2005 le ministre des Affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy, se vante d'être l'auteur d'une « première » en conviant au quai d'Orsay, les ambassadeurs des pays arabes à un repas de rupture du jeûne tandis qu'un dîner de Ramadan était organisé à la patinoire de Colombes à l'initiative du ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy.

² Non pas évidemment au sens où ces repas seraient le lieu d'une médiation entre le monde politique et le monde divin mais bien plus au sens où ces repas formalisent le rapport entre les acteurs politiques et un groupe identifié en fonction d'un critère religieux.

régulière dans la mosquée de la ville de Mantes-la-Jolie. L'enquête intensive que j'ai menée entre 2002 et 2004 sur la gestion publique de l'islam a révélé le rôle joué par ce que différents représentants des autorités locales s'accordent à désigner comme « les déjeuners à la grande mosquée ». Si cette séquence d'interactions s'est imposée comme incontournable dans le cas de ce travail d'observation et d'enquête c'est bien que l'évocation de ces repas dans le principal lieu de culte islamique de la ville revenait comme un *leitmotiv* dans le discours des enquêtés, qu'il s'agisse des acteurs publics (municipaux et préfectoraux), acteurs islamiques ou de tiers. Mentionnés aussi bien par ceux qui y prennent part que par ceux qui en sont exclus, ces repas occupent de fait une place centrale dans le système d'interaction locale tel que constitué autour de la question de la gestion publique de l'islam. Miroir dans lequel se reflètent les enjeux du partenariat privilégié existant entre la ville et la mosquée, ils participent aussi de la pérennisation de celui-ci.

La communication sera structurée en deux temps. Le premier temps sera consacré à rendre brièvement compte de nos observations relatives au déroulement de ces déjeuners et à décrire les liens qui se tissent autour des nourritures qui sont servies en cette occasion. Qui se retrouvent autour de ces repas et comment se déroulent-ils ? Comment s'articulent les rapports entre les différents acteurs ? En répondant à ces questions nous dresserons plusieurs constats.

- a) Ces déjeuners, qui se déroulent à huis clos et en cercle fermé, n'ont pas pour fonction de favoriser l'échange et la découverte réciproque entre les autorités locales et les musulmans de la ville. L'assistance musulmane est réduite à sa portion congrue : non seulement en sont exclus les différents cadres associatifs des six autres lieux de culte de la ville, mais encore les convives musulmans sont singulièrement peu nombreux. Il en va bien d'avantage d'accueillir le temps d'un repas les figures dominantes de la sphère politico-administrative (le maire et le sous-préfet) et des forces de l'ordre local (gendarmerie, police) ainsi que certains notables locaux (notamment le curé du Val-Fourré).
- b) Lors de ce repas, les rapports entre la partie musulmane et les acteurs publics s'organisent plus sur le mode de l'évitement que sur celui du brassage. La répartition autour des convives autour de la table, préservant l'entre-soi, est à cet égard révélatrice : on se côtoie plus qu'on ne fraie les uns avec les autres. Le partage des nourritures est moins prétexte à l'échange de discours qu'il ne vise à créer l'illusion d'une convivialité. L'importance de ce moment tient en définitive moins à ce que les convives se disent (ils ne se parlent pas) qu'au fait de se donner à voir partageant un repas ensemble.
- c) Le trait le plus frappant du rituel réside dans la division des rôles extrêmement marquée entre les parties invitante et invitée, la première s'excluant de la commensalité pour se consacrer entièrement au service des hôtes. Cette gestuelle de service manifeste un ordre de déférence lui-même symptomatique d'une forme d'inféodation aux autorités locales.
- d) Ce à quoi il faut ajouter la place centrale qu'occupe l'interaction entre le président de la mosquée et le maire. La rencontre entre les deux hommes, le premier servant l'autre, constituant apparemment la clef de voûte de la rencontre.

Le second temps de ma communication s'attachera à faire dialoguer ce premier niveau d'observation avec ce que nous savons par ailleurs de l'histoire des rapports entre la municipalité et l'islam à l'échelle locale. Il en va plus de la symbolisation de l'intégration de la mosquée dans le système de pouvoir local que de la rencontre entre les autorités et la population musulmane de Mantes. Ces déjeuners ont ainsi pour principale fonction de confirmer et sinon de donner à voir, du moins de faire connaître le rapport de partenariat privilégié existant entre la ville et la mosquée. En dérochant ces repas dont chacun connaît

l'existence au regard de tous, est renforcée l'idée d'un rapport d'intimité entre les représentants de la mosquée et la sphère du pouvoir local, renforçant sa position de point d'accès privilégié à celui-ci. En même temps qu'ils participent du renforcement de ce lien entre la mosquée et le pouvoir local, ces repas, notamment à travers leur déroulement, manifestent le rapport de domination (au sens wébérien du terme) liant la ville et la mosquée (et ses gestionnaires). Si la gestuelle du service mise en exergue dans la première partie traduit incontestablement l'intériorisation d'un rapport de domination, elle ne doit pas occulter le caractère paradoxal d'un cérémonial d'allégeance qui plutôt que de se tenir chez le dominant se déroule dans le fief du dominé. A travers cette subversion du rituel se révèle ainsi le pouvoir que tire le président de la mosquée de sa fonction de « réducteur d'incertitude » et de « pont » entre des territoires (Mantes Est et Mantes Ouest) qui s'excluent plus qu'ils ne s'intègrent réciproquement. En creux de l'intérêt que les acteurs publics portent à la mosquée se lit une quête de stabilisation des rapports non seulement avec le champ islamique local mais aussi une tentative des acteurs publics de construire l'islam en « prise » sur des quartiers aux marges de la cité. En venant s'asseoir à la table de la mosquée, les autorités locales viennent marquer du sceau de leur pouvoir ce lieu frontière. Il n'en va pas simplement d'une démarche visant à signifier le contrôle de l'islam local par les autorités, enjeu important si l'on se réfère aux désordres, aux turbulences et aux dérives qui marquent l'histoire de l'islam à Mantes. Honorant ce lieu de leur présence, le temps d'un repas, les acteurs publics le distinguent parmi les autres lieux de culte islamique (salles de prières) : l'intégrant au champ du pouvoir local, ils le constituent en point de centralité du champ islamique local. Cette démarche a pour corollaire de conférer un statut de *primus inter pares* à celui qui a conquis la position de gardien du temple, l'actuel président de l'association gestionnaire de la mosquée. En répondant à son invitation et en accueillant l'hommage qui leur est rendu, les acteurs publics confirment son statut de notable tout en signifiant les conditions de cette notabilisation : la loyauté à l'égard des autorités locales. D'où l'analogie possible avec le cérémonial d'investiture. Ainsi en même temps que la mosquée est constituée en point d'accès privilégié aux ressources politiques, elle est envisagée comme un relais entre la ville et les populations du Val Fourré, à tort ou à raison largement identifiées à l'islam.